MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 20 janvier 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 127;

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2012 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics et aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics;

Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes en date du 17 décembre 2015,

Arrête:

Article 1er

M. Perraud (Bernard), premier conseiller de chambre régionale des comptes, est nommé viceprésident du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur des affaires juridiques, J. Maïa